



CONSULTATION CITOYENNE 2021

Construction d'un hall sportif
au bout de la Rue des Morseux
à Gouvy

1

Projet de hall sportif

Description du projet de construction du hall sportif et de ses annexes

2

Budgets

Investissement - Exploitation - Coût par habitant

3

L'offre sportive

Impact du nouveau hall sur l'offre sportive

4

Informations et réflexions

Permettre à chacun de se poser les bonnes questions

5

Comment voter valablement?

Explication de la procédure de vote et des formalités à remplir pour voter valablement

Éditeur responsable : Véronique Léonard



La **Consultation Citoyenne** offre à tous les citoyens de 16 ans et plus la possibilité de se positionner sur des questions d'intérêt communal. La participation à la consultation **n'est pas obligatoire**.

Les résultats de la consultation sont non contraignants pour le conseil communal. A l'issue de la consultation, le conseil prendra position sur le dossier, en argumentant celle-ci notamment sur base du taux de participation et de l'écart entre les résultats. Il est en effet impératif qu'une grande partie de la population participe à la consultation afin que l'issue de celle-ci soit représentative de la volonté des citoyens.

1 Projet de hall sportif

Si le projet voit le jour, le hall sportif sera localisé à Gouvy entre les terrains de football synthétiques et la rue des Morseux.

Le bâtiment comprendra :

- un grand plateau sportif modulable en plusieurs espaces, de 25,65 sur 45,10 mètres, permettant notamment la pratique du football, du handball, du hockey, du basket-ball, du volley-ball, du badminton, ... (entraînement et compétition);
- une deuxième salle de sport de 140 m² dédiée à des activités telles que des cours collectifs de danse, de zumba, de yoga, de gymnastique, de cross-fit, de fitness, de tennis de table et de sports de combat...;
- un guichet d'accueil;
- un bureau;
- des sanitaires pour le public;
- Local entretien avec point d'eau pour notamment le nettoyage des vélos, ...;



- neuf vestiaires dont trois pour arbitres;
- une cafétéria (155 m²) avec cuisine et réserve surplombant la surface de jeu. Elle sera accessible pour l'organisation d'autres activités (jeux de cartes, anniversaires, réunions, etc.);
- des gradins en lien direct avec la cafétéria;
- des espaces techniques et de rangement pour le matériel sportif.

Un parking de 57 places sera également aménagé ainsi qu'un parking pour vélos sous-toit.

Les systèmes de chauffage et de ventilation n'ont pas encore été déterminés. Cependant, l'auteur de projet a comme consigne de proposer des solutions qui allient les aspects financiers, fonctionnels et environnementaux.

Le bâtiment s'implantera dans le relief naturel du terrain afin de s'intégrer au mieux dans son environnement paysager. Cette configuration permettra d'accéder à l'infrastructure sportive par le haut du terrain et à l'ensemble des autres fonctions par le rez-de-chaussée.



2 Budgets

Budget d'investissement

Le montant des travaux, équipements sportifs et honoraires compris est estimé à 4.297.000 € TVAC. Le montant maximum du subside étant de 2.205.810 €, l'intervention communale s'élèvera à 2.091.190 €.

Ce montant sera couvert par un emprunt qui représentera une charge annuelle approximative de 110.000 € pendant 20 ans.

Budget d'exploitation

Le coût de fonctionnement annuel pour la Commune est estimé à 90.000 € par an.

Ce montant reprend :

- les dépenses liées au personnel (2 équivalents temps plein), les consommations en eau, électricité et combustible, les frais d'entretien, réparations et frais divers (assurances, télécommunications, achat de matériel divers, ...);
- les recettes prévues : locations de salles, stages et activités diverses telles que des anniversaires, subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le fonctionnement, ...

Budget annuel par habitant

Le coût global estimé de ce projet s'élève à 37 €/habitant/an les 20 premières années.

Par la suite, il s'élèvera à 17 €/habitant/an.

A titre d'élément de comparaison, le coût global estimé pour le secteur de l'enseignement maternel et primaire s'élève à 116 €/habitant/an. Le coût global estimé pour le secteur du culte s'élève à 29 €/habitant/an.



3 L'offre sportive

L'objectif de ce projet est d'étoffer l'offre sportive pour l'ensemble de la population, d'être un outil d'inclusion et un lieu de rencontres pour toutes les catégories d'âges et tous les niveaux sportifs.

Un responsable sera engagé et chargé de mettre en place un programme d'occupation :

- développement de clubs sportifs;
- création de clubs sportifs actuellement inexistant dans la commune;
- organisation de stages, d'événements et d'activités annexes.

Le programme d'occupation sera réparti sur les 7 jours de la semaine et les plages horaires seront adaptées aux différentes catégories d'utilisateurs.

Des collaborations avec différents acteurs (Centre de Dépassement et de Plein Air, Eneosport, Fédasil, écoles, ...) seront proposées afin d'optimiser au mieux l'occupation de cet espace sportif.

4 Pêlemêle d'informations et de réflexions relatives au projet

Afin de permettre à chaque citoyen d'étayer sa réflexion et de déterminer sa position par rapport à la construction d'un hall sportif, une série d'informations et de réflexions sont proposées ci-après.

Cette liste n'est pas exhaustive mais a pour objectif de vous aider à réfléchir à ce projet sous ses différents aspects.

Dynamique sportive communale

- La création d'un « Pôle sportif » ramenant les activités dans un lieu central permettra le développement de l'offre sportive mais également le renforcement et l'attractivité des clubs locaux existants.
- Le projet permettra le développement de nouveaux sports grâce à la dimension de la salle aux normes des exigences des différentes fédérations comme le mini-foot, basket-ball, handball, ...
- Des synergies entre les clubs pourront se développer pour organiser des événements de grande ampleur. L'infrastructure permettra également d'organiser des compétitions au niveau national, des rencontres inter-régions avec les pays limitrophes et frontaliers.
- Afin d'assurer la dynamique sportive, les clubs et associations sportives devront sortir des infrastructures scolaires et bâtiments communaux qu'ils utilisent actuellement pour organiser leurs activités dans le hall. Si le programme d'occupation du hall devait au fil du temps être complet au point de ne plus permettre à de nouvelles activités de se développer, cette position devra être réévaluée.
- L'infrastructure offrira la possibilité pour les clubs qui pratiquent en extérieur de poursuivre les entraînements à l'intérieur pendant la période hivernale ou quand les conditions climatiques l'imposent dans la limite des créneaux horaires disponibles.
- La disponibilité du hall en journée permettra l'augmentation de l'offre d'activités aux aînés, les salles dans les écoles ne pouvant leur être mise à disposition dans ces moments-là. L'infrastructure permettra également la création d'activités intergénérationnelles et d'activités handisport.
- Le hall donnera l'opportunité aux écoles de bénéficier d'une infrastructure permettant l'organisation de journées sportives, de découverte de nouveaux sports, ...
- La commune a déjà répondu à beaucoup d'attentes dans le domaine sportif : mise à disposition de salles de gym dans les écoles, certains locaux au château, terrains de foot dont le terrain synthétique, Ravel, ...



Finances

- Une promesse de subside de 2.205.810 € a été obtenue. Cette occasion ne se représentera probablement jamais plus. Ne pas l'accepter s'apparente donc à décider de ne jamais construire un hall sportif sur la commune de Gouvy.
- L'argent qui sera investi dans la construction et dans les frais de fonctionnement du hall ne pourra pas être investi dans d'autres secteurs : entretien du réseau de distribution d'eau, des voiries, la santé, ...
- Les clubs sportifs devront payer une location pour l'utilisation du hall. Les montants ne sont pas encore fixés mais devraient être à peu près équivalents à ce qui se pratique dans des infrastructures similaires. A titre d'exemple, les locaux du hall sur la commune de Tenneville sont loués aux prix suivants : 7 €/h pour les groupements communaux et 14 €/h pour les groupements hors-commune.

Accessibilité - Localisation

- Gouvy est le village le plus accessible de la commune au niveau routier mais également au niveau des transports en commun. De plus, le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) reprend dans ses actions un projet de maillage pour relier les villages à Gouvy. Gouvy est également le village le plus important au niveau démographique.
- Gouvy n'est pas au centre de la commune qui a une grande superficie. Les clubs et groupements de villages évoluant dans les villages périphériques pourraient se rendre dans les communes limitrophes pour organiser de grands événements sportifs ou autres.
- La centralisation des activités sportives à Gouvy pourrait impliquer une augmentation des déplacements.
- La localisation à Gouvy constituera un obstacle pour certaines personnes n'ayant pas de moyen de locomotion et qui participaient à une activité à côté de chez elle avec un accès à pied ou pour des enfants qui participaient à des activités dans l'école qu'ils fréquentent.
- Le hall de sport est localisé à proximité du Ravel et du départ des pistes de ski.

Horaire - Planning et taux d'occupation

- La présence d'un hall sportif dans les communes voisines ne permet pas de compter sur la participation des citoyens de celles-ci pour faire vivre le hall. La dynamisation de l'activité du hall devra donc principalement se réaliser grâce aux citoyens de Gouvy. Des complémentarités pourront cependant être envisagées.
- Il y aura des contraintes au niveau des horaires pour répondre à la demande des différents sports. Une adaptation des agendas sera nécessaire, surtout pour l'organisation des championnats qui se jouent tout le week-end.

Impact du hall sur des secteurs autres que le sport

- Le hall sportif peut devenir un liant social, une fierté pour la population. Il deviendra un endroit de rencontres et de partage par le croisement des différents groupements sur le site, la présence de la cafétéria, l'organisation d'événements conjoints, ...
- La possibilité d'organiser des anniversaires sportifs pour les enfants, encadrés par l'animateur du hall, la tenue de rencontres et réunions pour les associations, les aînés et plus jeunes, notamment dans l'espace « cafétéria » sera un atout du hall au niveau social notamment.
- La présence d'un hall de sport amènera une activité plus importante et une affluence de monde à Gouvy, ce qui sera bénéfique au niveau économique et social.
- Toute initiative qui incite à la pratique « populaire » du sport, à tous les âges ne peut être que bénéfique au niveau de la santé physique et psychologique.

Envie d'obtenir quelques informations supplémentaires ?

Rendez vous sur www.gouvy.be/consultationhallsportif ou via le QR code

Le dossier est également consultable sur rendez-vous auprès de Laurence SOREIL (080/29.20.22 ou laurence.soreil@gouvy.be)

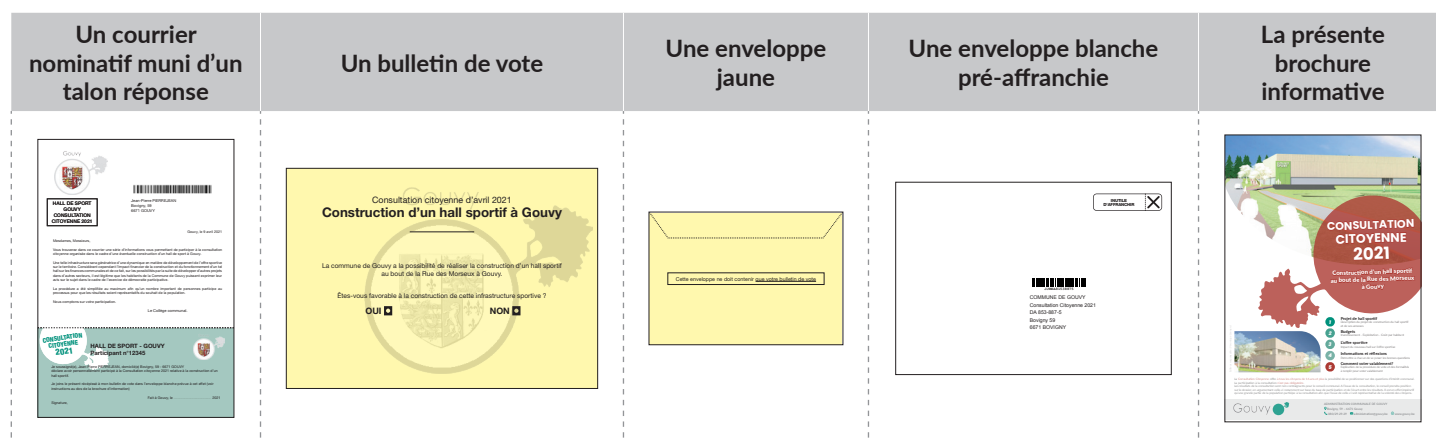


5 Comment voter valablement

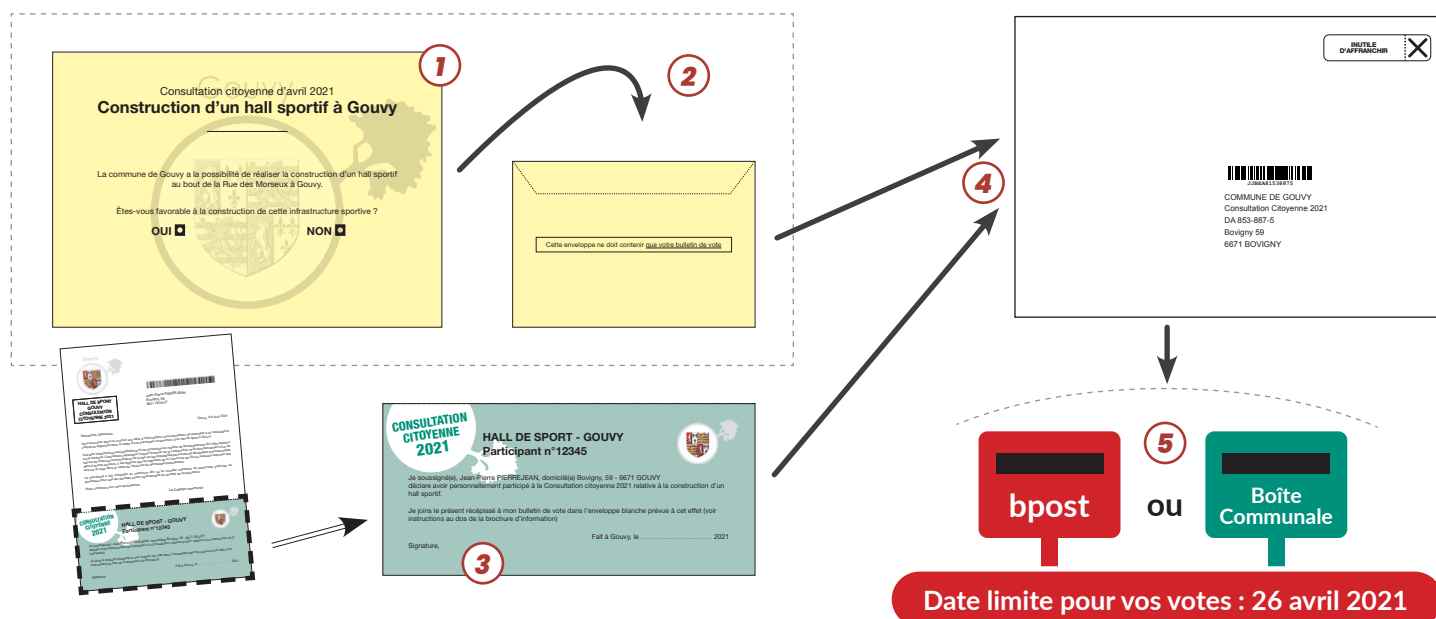
L'enveloppe que vous avez reçue contient tous les éléments vous permettant de voter valablement. **Votre vote doit parvenir à la Commune de Gouvy au plus tard le 26 avril 2021.** Passé ce délai, votre vote ne sera plus pris en considération.

Nous vous rappelons que **le vote n'est pas obligatoire**, que **votre choix est personnel et ne doit pas être fait sous la contrainte d'une autre personne**, que **la procédure choisie garantit la confidentialité de votre vote** et que **vous ne pouvez voter qu'une fois.**

Qu'avez vous reçu dans votre enveloppe ?



Comment voter valablement ?



- 1 Dépliez le bulletin de vote. Répondez à la question en noircissant la case de votre choix. Repliez le bulletin de vote.
- 2 Placez exclusivement le bulletin de vote plié dans l'enveloppe jaune et scellez l'enveloppe.
- 3 Signez le talon-réponse et découpez-le du courrier.
- 4 Placez l'enveloppe jaune scellée et le talon-réponse dans l'enveloppe blanche adressée à la Commune de Gouvy. Scellez l'enveloppe blanche.
- 5 Déposez l'enveloppe blanche scellée dans une boîte postale de **bpost** de votre choix ou dans **une boîte communale** :

Dépôt du 19 au 21 avril 2021

Ecole Ste Thérèse de Gouvy	salle de gymnastique	7h15-8h45
Ecole St Joseph de Limerlé	local de garderie	7h30-8h30
Ecole communale - implantation de Cherain	entrée accueil extra-scolaire	7h15-8h45
Ecole communale - implantation de Bovigny	entrée accueil extra-scolaire	7h30-9h00
Ecole communale - implantation de Beho	entrée principale	7h30-8h45
Ecole communale - implantation de Ourthe	entrée salle de sport	7h30-8h45

Dépôt jusqu'au 26 avril 2021

Maison communale	entrée principale	sur RV ou 9h00-16h00
CPAS	entrée principale	9h00-16h00
Bibliothèque	bureau de la bibliothécaire	aux heures d'ouverture

Date limite pour vos votes : 26 avril 2021

👍 Votes valables

Seront considérés comme valables :

- Les bulletins où une des deux cases a été noircie.
- Les bulletins où aucune des cases n'est noircie (vote blanc).

👎 Votes non-valables

Seront considérés comme non-valables :

- Les bulletins où les deux cases ont été noircies.
- Les bulletins comportant une rature, altération ou toute marque fantaisiste ou injurieuse.
- Les bulletins comportant toute marque permettant d'identifier le participant.
- Les enveloppes ne contenant pas de talon-réponse.
- Les enveloppes reçues après le 26 avril 2021.